Zeitschrift: Revue historique vaudoise
Herausgeber: Société vaudoise d'histoire et d'archéologie
Band: 66 (1958)
Heft: 1

Artikel: Les Vaudois au combat des Tuileries à Paris le 10 août 1792
Autor: Lavanchy, Ch.
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-50862

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 18.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les Vaudois au combat des Tuileries à Paris le 10 août 1792

On a beaucoup écrit sur le massacre du régiment de la garde suisse, qui coûta la vie à 26 officiers et 850 sous-officiers et soldats. Le sujet est assez connu dans son ensemble, mais nous désirons identifier les Vaudois qui y ont pris part et rappeler certains faits, surtout ceux qui ont permis de retrouver leurs noms.

I. Médaille d'honneur « Treue und Ehre »

La Diète fédérale, par décret du 7 août 1817, a décidé de remettre à chaque officier, sous-officier, et soldat survivant une médaille et un diplôme en témoignage de gratitude pour leur vaillante conduite et leur fidélité au roi Louis XVI.

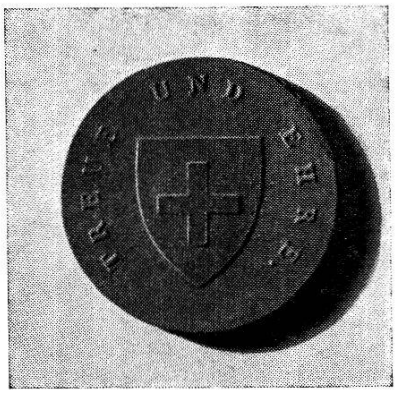

Nous donnons la description de cette médaille qui a été reproduite par G. Grunau et P. de Vallière :

Avers : TREUE UND EHRE (Fidélité et Honneur)
écusson fédéral.

Revers : dans le champ, en trois lignes, dans une couronne formée de deux rameaux de laurier :
X - AUGUST - MDCCXCII

Métal : fer fondu.

Module : 26 mm., 28 mm. avec le cercle d'argent, à bélière, sur lequel était gravé le nom du bénéficiaire.

Ruban : rouge avec croix blanche.

G. Grunau a publié dans la *Revue suisse de numismatique* [1] divers documents et la liste des hommes ayant reçu la médaille et le diplôme. Il a été délivré 395 médailles, plus les exemplaires remis à chaque gouvernement cantonal pour ses archives, avec un diplôme sans nom.

Nous rappelons que la répartition de ces médailles se présente ainsi par canton, d'après le tableau de distribution publié par G. Grunau :

Nos 1- 21 et 388	Corps des officiers	22
22- 63 et 346-360	Berne	57
64- 66 et 361	Zurich	4
67- 82 et 362-366	Lucerne	21
83-103	Schwyz	21
104	Unterwald	1
105	Zoug	1
106-162 et 367-378	Fribourg	69
163-198 et 379-380	Soleure	38
199-201 et 381	Bâle	4
202-218 et 382	Saint-Gall	18
219-250 et 383	Grisons	33
251-256 et 384	Argovie	7
257-258	Tessin	2
259-299 et 385	Vaud	42
300-301 et 386	Valais	3
302-312 et 387	Neuchâtel	12
313-324	Genève	12
325-345	Divers [2]	21
389	Un garde étranger	1
Total des médailles avec diplôme		389
390	Marquis de Champenetz, gouverneur des Tuileries	1
391	Roi Louis XVIII	1
392	Frère du Roi, colonel général des Suisses [3]	1
393	Madame la duchesse d'Angoulème [4]	1
		393

[1] Tome XV (1909), p. 47 à 179 et 271 à 334 : *Zwei Schweizerische Militärische Verdienstmedaille :* I. Die Medaille für Treue und Ehre, 1815, durch die Tagsatzung der Schweizerischen Eidgenossenschaft verliehen an die Ludwig XVIII während der Märztage 1815 treu gebliebenen Schweizerregimenter (cette médaille a été distribuée aux soldats réunis le 12 octobre 1815 à Yverdon). — II. Die Medaille für Treue und Ehre, 1817, durch die Tagsatzung der Schweizerischen Eidgenossenschaft verliehen an die noch lebenden Offiziere, Unteroffiziere und Soldaten, welche am 10. August 1792 im Schweizer-Garde-Regiment in Paris am Kampf in der Tuilerie Teil nahmen.

[2] Parmi ces soldats sans indication d'origine, il est possible que les suivants soient des Vaudois : nos 332 Cousin ; 333 Barbey ; 340 Morier.

[3] Comte d'Artois, frère de Louis XVI et de Louis XVIII, auquel il succéda sous le nom de Charles X.

[4] Fille du roi Louis XVI.

	Report	393
2 médailles en or : [1]		
394	Coquet, officier de la Garde nationale en 1792 : [2] . .	1
395	Comte de Montarby	1
		395

Nous avons consulté les registres des délibérations du Conseil d'Etat vaudois (volumes 73 à 81). Nous avons retrouvé toutes les décisions, du 22 septembre 1817 au 19 juin 1820, relatives à cette médaille. Nous y avons relevé les noms de quelques soldats qui auraient eu droit à la médaille et qui ne l'ont pas reçue, faute d'avoir remis ou pu obtenir les attestations indispensables.

L'on apprend ainsi que sur 42 médailles, 30 ont été distribuées dans le canton ; les autres ont été délivrées à Paris.

Le 5 janvier 1819, lors de la séance du Conseil d'Etat, le Département militaire propose :

1° de charger MM. les Lieutenants du Conseil d'Etat de réunir à jour fixe, dans une salle publique que chacun d'eux désignera à cet effet, les militaires qui résident dans leurs arrondissements respectifs ayant droit à ces médailles, pour là, en séance publique, leur en faire la distribution contre récépissé ; de leur adresser en même temps un discours analogue à la circonstance et qui aura surtout pour objet de faire sentir à ces militaires combien ils doivent attacher de prix à une médaille qui sera pour eux et pour leur famille, un monument honorable de leur fermeté, de leur courage et de leur fidélité à remplir leurs engagements ;

2° de transmettre à chaque Lieutenant du Conseil d'Etat les actes et médailles et cordons destinés aux militaires y ayant droit et qui résident dans leurs arrondissements, accompagnés d'un état nominatif, en marge duquel chaque militaire donnera quittance ;

3° d'inviter MM. les Lieutenants à renvoyer cet état nominatif quittancé, accompagné d'un verbal soit rapport détaillé sur la manière dont ils auront satisfait aux dispositions qui précèdent ;

4° de placer l'acte sans nom dans les archives du Conseil d'Etat et la médaille aussi sans nom dans la caisse des médailles ;

5° de faire connaître au Directoire fédéral les dispositions prises par le Conseil d'Etat pour satisfaire à la circulaire du 5 décembre.

---

[1] Une de ces médailles a été vendue avec la collection P. Stroehlin : 3e partie, Genève, février 1911, sous n° 5622.

[2] Le lieutenant Coquet a sauvé d'une mort certaine 238 soldats suisses qui étaient détenus à l'Abbaye Saint-Germain ; il en a caché et nourri onze pendant trois semaines.

Le 28 janvier 1819, le Conseil d'Etat prend connaissance d'une circulaire du 18 du même mois par laquelle le Directoire fédéral fait rapport sur la manière dont s'est faite à Paris, à l'Hôtel des Invalides, par le général de Gady [1], la distribution de la médaille et du diplôme aux 57 anciens gardes suisses domiciliés à Paris.

Nous reproduisons ci-après la lettre du 7 janvier 1819 du général baron de Gady rendant compte de la mission qui lui a été confiée à la demande du Directoire fédéral, et le discours qu'il prononça à la cérémonie de remise des médailles à Paris :

Votre Excellence,
Très Honorés Seigneurs,

Quoique je rende compte par ce même courrier au Directoire Fédéral à Lucerne de la Cérémonie qui eut lieu hier, je prend cependant la liberté d'en faire part à Vos Excellences, puisqu'Elles ont daigné m'honorer de la flatteuse mission de remettre aux braves anciens Gardes Suisses, qui ont survécu à la sanglante catastrophe du 10 Août 1792, les distinctions honorables que la Haute Diète leur a décernées en récompense de leur valeur et de leur fidélité.

Hier 6 Janvier 1819 Jour des Rois après avoir terminé toutes les démarches nécessaires pour lever toutes les difficultés qui auraient pu survenir, J'ai réuni dans une salle de l'hôtel Royal des invalides 57 Officiers, sous-officiers et Soldats de l'ancien Régiment des Gardes Suisses, dont 26 invalides.

En présence de MM le Maréchal Duc de Coigny, Gouverneur, du Lieutenant Général baron d'Arnaud membre du Conseil d'Administration des invalides, de M. de Tschann chargé d'affaires suisse en France, de l'Etat Major Général Suisse attaché à S : A : R : MONSIEUR, Colonel Général des Suisses, du Lieutenant Colonel et d'un Chef de Bataillon du 2e Régiment Suisse de la Garde Royale (Courten) et d'un Officier des Gardes à pied ordinaires du Corps du Roi ; J'ai prononcé le discours dont Vos excellences trouveront ci-joint Copie, ensuite j'ai lu le Décret de la Haute Diète, et enfin j'ai remis à chacun le Diplôme, Médaille et les Ruban qui lui étaient destinés.

J'ai vu couler les larmes de ces respectables Guerriers et à la fin de mon discours, j'ai entendu la salle retentir des cris — Vive le Roi, Vive Monsieur, notre Colonel-Général, Vive les Bourbons.

---

[1] Jean-Antoine-Charles-Nicolas de Gady, né à Fribourg en 1766, mort à Montagny le 2 mai 1840, 1er adjudant du Colonel-Général des Suisses, le comte d'Artois.

J'ose espérer que Vos Excellences seront satisfaites de la manière simple mais suisse avec laquelle cette solemnité a été célébrée.

Je suis avec un profond respect,

Messeigneurs de Vos Excellences

Le très humble et très obéissant serviteur,

DE GADY

Messieurs,

La mission dont m'a chargé le Directoire Fédéral de la Suisse, est infiniment honorable pour moi ; elle est encore rehaussée à mes yeux, puisque c'est dans l'asile sacré, où la bravoure repose à l'ombre de ces Lauriers que je m'en acquitte.

Le Jour où je vais remettre aux braves anciens Gardes Suisses qui ont survécu à l'affaire sanglante du 10 Août 1792, les Diplômes et la médaille qui leur sont décernés par la Haute Diète, dans le but d'éterniser leurs noms et leurs hauts faits, est et restera le plus beau de ma vie ; s'il pouvait, pendant le reste de ma carrière, se trouver un moment plus heureux pour moi, ce serait celui, où à votre Exemple, Je prodiguerais mon sang pour le soutien du trône des Bourbons.

C'est au nom de la patrie entière que je vous offre le gage de son admiration et de sa reconnaissance.

Dans vos cœurs et dans le tombeau de vos frères d'armes immolés, réside le sanctuaire de la fidélité et de l'héroïsme suisse. Les pages de notre histoire nationale en transmettront le souvenir aux âges les plus reculés. Déjà la Suisse enorgueillie de votre sublime conduite, fait ériger un monument à Lucerne, où vos noms seront conservés au respect des Générations futures.

J'ose espérer que vous recevrez volontiers de mes mains la décoration de la fidélité et de l'honneur ; comme vous, j'ai eu le bonheur de servir Sa Majesté Louis XVI, comme vous je suis resté et je resterai fidèle à ses cendres et à son illustre Dynastie.

Vos successeurs au service de Sa Majesté Très Chrétienne, les Régiments suisses sont pénétrés des mêmes sentiments que vous. Oui, Messieurs, nous jurons tous devant le Dieu des Armées, de maintenir dans tout son éclat la devise des Suisses — Fidélité et Honneur.

La décoration que vous allez recevoir augmentera encore de prix à vos yeux, quand vous saurez que Sa Majesté, L.L. A.A. R.R. MONSIEUR, notre Colonel Général chéri, et MADAME Duchesse d'Angoulême, ont daigné agréer la copie de vos Diplômes, celle de vos noms et l'empreinte de la médaille, que vous allez porter ; conservez la donc comme le plus précieux bijou que vous puissiez léguer à vos descendans et ne laissez attiédir dans vos cœurs votre amour pour le Roi et son Auguste Famille.

Que le Dieu de nos pères daigne répandre sur vous ses plus saintes bénédictions en récompense de votre fidélité.

Je prie M. le Maréchal Duc de Coigny Gouverneur des invalides et M. le lieutenant Général Baron d'Arnaud de bien vouloir agréer l'hommage de notre vive reconnaissance de ce qu'ils ont honoré de leur présence cette Cérémonie si touchante pour les cœurs suisses ; Je m'enorgueillis davantage encore d'avoir à distribuer la récompense des vertus militaires, lorsque j'ai le bonheur d'avoir pour témoin deux anciens vétérans [1] qui par leurs services distingués méritent la plus haute vénération de tous les Guerriers.

Le 27 mars 1819, le Département militaire présente au Conseil d'Etat l'analyse des rapports des lieutenants du Conseil d'Etat sur la remise des médailles et propose sur le tout d'écrire une lettre au Directoire fédéral pour lui dire, en exécution de sa circulaire du 5 décembre 1818 :

Que la remise de ces honorables marques de distinction a eu lieu en séance publique et d'une manière solennelle ; qu'elle a été faite à chacun des intéressés contre des récépissés qui sont déposés dans les archives du Conseil d'Etat ; que les militaires ont reçu un diplôme et une médaille avec reconnaissance comme témoignage bien flatteur de leurs anciens, loyaux et fidèles services.

Que deux d'entre eux seulement ne se sont pas rencontrés à la distribution, savoir le sieur Marc-Antoine Monasson, dont le domicile était indiqué à Moudon, mais qui doit résider à Besançon d'où il a fait parvenir ses titres, et le sieur Pierre-Louis Locker, de Chamblon, qui est absent du pays depuis près de vingt ans sans avoir donné de ses nouvelles et qu'on présume en conséquence être mort ; il avait été porté sur le tableau sur les indications de son frère.

Liste alphabétique des soldats ayant reçu la médaille et le diplôme [2]

(L'astérique indique la distribution à Paris)

* Amey [3]	Louis	caporal	Vallorbe
Arthaud	Jean-Pierre	soldat	Nyon

[1] Claude-François Rogelet, caporal, 67 ans ; et Jean-Baptiste Bornand, lieutenant, 74 ans.

[2] Le colonel PFYFFER D'ALTISHOFEN, lors de la publication, en 1824, de son *Récit de la conduite du Régiment des Gardes Suisses à la journée du 10 août 1792*, donne la liste des anciens soldats encore en vie en Suisse au 1er janvier 1824. Parmi les 27 Vaudois qui y figurent, nous trouvons les trois noms ci-après : Jaquet David ; Ruchli Pierre ; Vulliet Jean-Jacob. Nous pensons qu'il s'agit des mêmes gardes que nous indiquons respectivement par : Jaquet Henri ; Rochty Pierre ; et Vuillens Jean-Jacques.

[3] Sa médaille se trouve au musée d'Yverdon.

Boraley	Jacques-Antoine	soldat	Blonay
Bugnon	David	»	Bullet
Burnier	Jacques-François	»	Lutry
* Chapuis [1]	Daniel-François	»	Rivaz
Chevalley [2]	Jean-Isaac	»	Rivaz
Cornu	Pierre-David	»	Aigle
* Dufour [3]	Jacques	»	Goumoëns
* Dufour	Vincent	»	Montreux
Duperthuis	Frédéric-Emmanuel	»	Ormonts
* Fonjallaz [4]	Jacques-Gamaliel	»	Vevey
Granger	Jean-Antoine	»	Nyon
Guerry [5]	Jean-Louis	»	Chexbres
Jaccard	Pierre-Louis	»	Sainte-Croix
Jaquet	Abraham-Jérémie	»	Vallorbe
Jaquet	Henri	»	Vallorbe
Jenner	Abraham	»	Loys ?
* Johannot	François	caporal	Morges
Joly	Claude-François	soldat	Tercier (Blonay)
Junod	Salomon	»	Sainte-Croix
Larpin	Georges	»	Féchy
Locker [6]	Pierre-Louis	»	Chamblon
Magnin	Pierre	»	Blonay
Merminod	Jean-Louis-Mathias	»	Rolle
* Monasson	Joseph	volontaire	Echallens
Monasson [7]	Marc-Antoine	soldat	Moudon
Ogiez [8]	François-André	»	Lausanne
Pavillard	Charles	»	Orny

---

[1] Né en 1772, mort à Rivaz le 16 février 1859. Famille éteinte en 1882.

[2] Né en 1770, mort à Rivaz le 12 juin 1829. Il a encore des descendants, dont M. Louis Ruchonnet, municipal à Rivaz.

Les renseignements de cette note et de la précédente ont été obligeamment communiqués par M. A. Bidlingmeyer, officier d'état civil à Chexbres.

[3] Il était en congé dès le 20 juillet et est venu de son plein gré rejoindre son régiment, dont il voulait partager le sort.

[4] Son journal fut publié en 1908 dans la *Revue de Paris*. C'est ainsi que nous apprenons qu'il est né le 10 février 1765 à Vevey, qu'il s'est présenté à Lausanne chez le capitaine de Loys qui était en congé. Il a immédiatement été engagé, a quitté Lausanne le 21 décembre 1786 pour arriver à Paris les premiers jours de janvier. Il relate les circonstances de sa fuite après s'être caché dans une cheminée ; départ de Paris le 11 septembre 1792, arrivée à Vevey le 7 octobre.

[5] Originaire de Chexbres, né à La Tour-de-Peilz. L'un des fondateurs de la colonie suisse de Chabag (Bessarabie), où il est mort de la peste en 1829.

[6] Ne s'est pas présenté à la distribution des médailles, devait être mort depuis longtemps. Son diplôme est classé aux Archives fédérales avec une lettre du Conseil d'Etat vaudois.

[7] Médaille obtenue frauduleusement ; il avait été congédié du régiment le 22 mai 1791. La médaille et le diplôme lui ont été envoyés à Besançon où il était cafetier, rue Monsieur aux ci-devant Carmes.

[8] Membre de la communauté française de Lausanne.

Pigneron	Abraham	soldat	Cuarny
Pinget	Henri	»	Romanel
Pilet	Josué-David	»	Rossinière
* Plet	Pierre	»	Lausanne
Rochat	Pierre	»	Le Pont
Rochty [1]	Pierre	»	Yverdon
* Rogelet	François	caporal	?
* Thévenaz	David-Henri	soldat	Bullet
Truan	Benjamin	»	Vallorbe
Truan	François	»	Vallorbe
Viande [2]	Marc-François	»	Vich
Vulliens	Jean-Jacques	»	Crans
Vuichoud	Pierre-Louis	»	Montreux

Soldats qui auraient eu droit à la médaille

Aguet	François	Lausanne	mort depuis la présentation du tableau des militaires.
Lavanchy	Jean-Etienne	Lutry	n'a pas fourni toutes les pièces justificatives et n'a pas répondu à l'appel.
Thomas	Pierre-François	Bex	n'a pas pu se procurer toutes les pièces justificatives.

Liste des officiers vaudois

Dans son ouvrage sur le Régiment des gardes suisses [3], W. F. von Mülinen publie diverses relations faites par des officiers sur les événements du 10 août 1792 et sur les journées qui suivirent. Sur 39 officiers du Régiment qui se trouvaient aux Tuileries le 10 août, quinze furent tués le 10 août ; onze furent massacrés le 2 septembre : huit à la Conciergerie et trois à l'Abbaye ; treize furent sauvés.

Parmi les officiers vaudois, dont aucun n'a été tué et dont deux seulement étaient en service lors des sanglantes journées, il est mentionné :

1. Capitaine Charles-Etienne de Loys (1748-1802), de Lausanne, commandant de la 1re compagnie du 4e bataillon (baron de Diesbach), en semestre lors des événements d'août 1792 ;

---

[1] Sa médaille a été vendue avec la collection P. Stroehlin : 3e partie, Genève, février 1911, sous n° 5624.

[2] Sa médaille fait partie de la collection von Büren-von Diesbach.

[3] W. F. von Mülinen, *Das Französische Schweizer-Garde-Regiment am 10. August 1792*, Luzern, Gebr. Räber, 1892.

2. 2e sous-lieutenant Jean-Victor de Constant-Rebecque (1773-1850) de la 1re compagnie (de Loys) du 4e Bataillon (baron de Diesbach), dont le père habitait Lausanne. Dans son journal, il relate les circonstances de sa fuite et donne des détails sur les journées allant du 8 août au 13 septembre 1792, date de son départ de Paris.

3. 1er sous-lieutenant Guillaume-Louis Mercier, originaire de Chardonne, venant de Lausanne, de la 4e compagnie (cap. von Dürler) du 3e bataillon (comte Louis d'Affry). Envoyé le 5 août en Normandie avec un détachement comprenant 8 officiers et 300 hommes, mort peu après sa rentrée en Suisse [1].

4. Lieutenant Guiguer de Prangins [2], de la 2e compagnie (Générale) du 1er bataillon (baron de Besenval), était en congé le 10 août.

II. Legs Boulard [3]

Par testament du 15 février 1825, cet ancien valet de chambre de la reine Marie-Antoinette a pris la disposition suivante à l'égard des veuves des soldats suisses morts aux Tuileries :

Je donne et legue une somme de vingt-cinq mille francs, Je legue en plus de ces vingt-cinq mille francs, même Somme, prévoyant les 25 000 frs insuffisans, ce qui alors fera cinquante mille francs, à prendre sur ma Succession pour être distribués aux Veuves et Orphelins des

---

[1] Décédé à Lausanne le 24 février 1814 à l'âge de 51 ans. Il était le fils d'Isaac-Louis Mercier et de Lucie Dupeyron, bourgeois de La Tour-de-Peilz et de la paroisse de Corsier ; son père était ministre du saint Evangile. Un frère de sa mère, Jean-Benjamin Dupeyron, de Surinam, habitait à Amsterdam.

[2] Charles Guiguer de Prangins, né le 26 octobre 1757 à Prangins, mort le 6 décembre 1825 à Nyon, où il était qualifié d'ancien colonel au service de France.

[3] D'après Larousse : Michel Boulard, tapissier connu pour sa philantropie. Attaché d'abord au service de Marie-Antoinette, il devint sous l'Empire tapissier de la Cour et acquit une fortune considérable qu'il consacra en partie à des œuvres de bienfaisance. Il légua notamment un million de francs pour la construction de l'Hospice Saint-Michel situé dans l'avenue Saint-Mandé et destiné à entretenir douze vieillards.

La *Gazette de Lausanne*, n° 27 du mardi 5 avril 1825, en annonçant sa mort, s'exprime ainsi : « Il a laissé, pour ainsi dire, dans chaque article de son testament, un monument d'utilité publique. Le dernier legs qu'il a institué mérite d'être cité. Boulard, valet de chambre, tapissier de la reine Marie-Antoinette, ne quitta les Tuileries que le soir du 10 août, et fut témoin du courage et du dévouement que montrèrent dans cette journée les Suisses chargés de la défense du Château. Il laisse une somme de 50 mille francs pour être distribuée aux veuves et orphelins des braves de cette nation qui moururent le 10 août, victimes de leur fidélité. »

braves Suisses qui se sont si bien conduits à la Journée du 10 Août au Palais des Tuileries ; qui dans leur belle défense dont ils ont été victimes, ont donné le tems convenable aux personnes attachées au Service de pouvoir s'éloigner de ce Palais, dont j'étais du nombre. M. l'Ambassadeur français en Suisse pourra être chargé par mon exécuteur testamentaire de la distribution de la dite Somme et voudra bien prendre tous les Soins possibles à ce que cette Somme soit répartie par famille par égale part voulant récompenser les Veuves et les Orphelins de ces braves militaires.

Les recherches entreprises aux Archives cantonales vaudoises ont permis de retrouver des listes et des noms de soldats morts aux Tuileries, dont les familles ont revendiqué leur part du legs Boulard. Diverses difficultés ont surgi, notamment au sujet de la qualité d'ayant-droit [1]. Selon une circulaire du 25 mai 1831 du Directoire fédéral, il est précisé que les veuves et les orphelins des militaires restés dans le combat sont seuls bénéficiaires du legs et non les héritiers de ceux décédés plus tard.

Sur la base de nos recherches [2], nous pouvons donner la liste ci-après :

Soldats morts au combat :			*Nom de l'épouse :*
Berthoud	Jean-Louis	Vallamand-Dessus	Madeleine Besson
Burdet	François-Ferdinand	?	Suzanne Berruet
Delapierre	Gédéon	Gilly	—
Domainjet	Aimé	Vallorbe	Marianne Karrel
Duthovez	Pierre	Aigle	Julianne Duthovez
Humbert	Jean-Salomon	Begnins	décédée
Jordan	Jacques	Mézières	—
Lenoir	Pierre-David	Château-d'Oex	—
Mathey	Jacob	Vallorbe	—
Monnet	Jean-Etienne	Grancy	décédée
Paschoud	Paul-Isaac	Lutry	décédée
Peytard	Jean-David	Coppet	Jeanne-C. Allard
Talent	Auguste	Begnins	—
Vionnet	Jean-Gabriel	Lussy	—

[1] Par un avis officiel du 4 mars 1826 du Département militaire, publié dans la *Gazette de Lausanne*, n° 19 du mardi 7 mars 1826, il est précisé que non seulement les veuves et orphelins des soldats morts le 10 août, mais aussi les veuves et orphelins de ceux qui, ayant survécu à cette désastreuse affaire, étaient déjà mariés ou se sont mariés depuis et ont laissé postérité, l'intention du testateur étant de récompenser dans leurs familles le courage et la fidélité de tous ceux qui ont pris part à cette mémorable défense, soit qu'ils y aient survécu soit qu'ils y aient succombé.

[2] A.C.V., dossiers K XV k 9, pensions de 1803 à 1836 (3 cartons).

A cette liste, il faut ajouter les dix noms publiés par P. de Vallière dans son ouvrage *Honneur et Fidélité*, dont deux figurent sur la liste ci-dessus (Peylard et Duthévoz) :

Gros [1]	sergent-major	
Chessex	David-Abraham	
Peylard [2]	David	
Duthévoz	Pierre	
Falconnet	Jean-Louis	
Minod	Charles	(mort à 31 ans)
Minod	François-Moïse	(mort à 37 ans)
Manusson	Pierre	
Vallotton	Jacques-David	
Vallotton	Jérôme-David	

Aux Archives fédérales, à Berne, nous avons consulté les dossiers n°s 2079 à 2084, qui se rapportent à ces événements.

Dans le dossier n° 2079, une liste du 3 avril 1818 porte les noms de huit soldats vaudois tués :

n°	207	Peylard	David	Coppet	soldat
	208	Duthevoz	Pierre	Aigle	soldat
	209	Falconnier	Isaac-Louis-Daniel	Lausanne	grenadier
	210	Minod	Charles	Yverdon	»
	211	Minod	François-Moyse	Yverdon	»
	212	Monasson	Pierre	Moudon	»
	213	Vallotton	Jacques-David	Vallorbe	»
	214	Vallotton	Jérémie-David	Vallorbe	»

Diverses pièces du même dossier donnent des précisions sur certains soldats et en font connaître d'autres :

Déjà cités :

Plet Pierre, originaire de Lausanne, né à Paris, enfant du régiment ; Rogelet François, originaire du canton de Vaud, né à Colombes près Paris ; Dufour Jacob, originaire de Goumoëns, né en 1769.

---

[1] Le colonel Pfyffer d'Altishofen indique un 2e sous-lieutenant Gros, de Fribourg, tué au Jardin des Tuileries. Est-ce le même ?

[2] L'orthographe des noms de familles varie suivant les listes ; on trouve :

Peytard,	Peylard,	Paitard
Duthovez,	Duthovis,	Duthévoz
Vulliens,	Vulliez,	Vulliet

Nouveaux :
Martin Louis, musicien, originaire du canton de Vaud, né en France ; Pelvilain Nicolas, fusilier, originaire du canton de Vaud, né en France ; Deshayes Louis-Dominique, appointé, originaire du canton de Vaud, né à Valaise (?) ; Sionville Jacques-Louis, fusilier, originaire de Rolle, né en France.

Nous n'avons pas retrouvé la répartition du legs aux différents ayants droit. La lettre du 3 juillet 1830 du notaire Foucher de Paris, exécuteur testamentaire de Boulard, adressée au marquis de Gabriac, ambassadeur de France à Berne [1], propose de répartir la somme de 47.209 fr. 97, les divers legs ayant été réduits proportionnellement entre 45 familles, soit 1.049 fr. 10 à chacune. Nous n'avons pas trouvé trace d'acceptation ou de modification de cette proposition.

III. Le Lion de Lucerne [2]

Ce monument, élevé par souscription publique ouverte le 1er mars 1818, est l'œuvre du sculpteur danois Thorwaldsen, qui en créa le modèle. L'exécution, commencée le 28 mars 1820 et terminée le 7 août 1821, fut confiée au sculpteur Lucas Ahorn, de Constance.

L'inauguration solennelle eut lieu le 10 août 1821 dans l'église collégiale de Saint-Léger, en présence de nombreuses personnalités suisses et étrangères.

Le premier gardien du monument a été le caporal David Clerc, de Neuchâtel, qui fut blessé aux Tuileries.

Le succès de la souscription qui a permis d'élever ce monument à la mémoire des soldats suisses massacrés à Paris est dû à la générosité des gouvernements de Berne, Lucerne, Fribourg, Soleure, Tessin, Vaud, Valais, Neuchâtel et Genève. Les colonies suisses de Saint-Pétersbourg, Vienne, Paris, Copenhague, Trieste, Livourne et Gênes y ont aussi contribué, ainsi que de nombreux particuliers.

---

[1] Archives fédérales, dossier n° 2084, pièces nos 35 et 37.

[2] Colonel Pfyffer d'Altishofen, *Récit de la conduite du Régiment des Gardes Suisses à la journée du 10 août 1792*, à Genève, 1824, chez Abraham Cherbulliez, libraire.

Parmi les souscripteurs, nous relevons :

Sa Majesté Louis XVIII, roi de France	Fr. 4000.—
Son Altesse Royale, Monsieur, comte d'Artois . .	Fr. 2000.—
Son Altesse Royale, Madame, duchesse d'Angoulème	Fr. 1000.—
Son Altesse Royale, Monseigneur le duc d'Angoulème	Fr. 1000.—
Francs de France :	Fr. 8000.—
faisant de Suisse :	Fr. 5333.33

La souscription s'est élevée au 1er janvier 1824 à 33 435 fr. Sur cette somme, un montant de 4626 fr. a été réparti à l'invalide (D. Clerc) pour son entretien, et à des soldats, veuves et orphelins.

Les morts ont le monument de Lucerne pour rappeler leur sacrifice. Les survivants ont eu la médaille et le diplôme. Les veuves et les orphelins, pour autant qu'ils en aient bénéficié, ont eu le legs Boulard et le solde de la souscription ouverte en faveur de l'érection du monument de Lucerne.

Autrefois, le métier de soldat au service de l'étranger était chose courante et normale. Il était reconnu officiellement. Les recruteurs étaient patentés. Les hommes qui rentraient au pays étaient honorés ; certains obtenaient des postes de régents, surtout en Valais. Leur expérience de la discipline militaire leur permettait de faire obéir les enfants. L'enquête Stapfer, en 1799, révèle qu'il n'y avait que quatre anciens soldats parmi les régents vaudois [1].

Nous rappelons ci-après quelques chiffres qui en disent long sur l'importance du recrutement en Suisse :

Du XVe au XIXe siècle, plus de 2 millions de Suisses servirent dans les régiments capitulés ; près de 700 devinrent généraux dont : 400 en France ; 60 en Hollande ; 36 en Autriche ; 30 en Savoie ; 25 à Naples ; 20 en Espagne ; 8 en Angleterre ; 12 en Prusse ; 4 en Saxe.

Comment s'étonner après cela qu'il existe encore chez nous des hommes qui désirent faire du service hors du pays et qui ne disposent actuellement que de la Légion étrangère, fondée en 1831 par le roi Louis-Philippe et commandée alors par le colonel Stoffel, d'Arbon (Thurgovie).

---

[1] G. Panchaud, *Les écoles vaudoises à la fin du régime bernois*, Lausanne 1952, page 258.

Si certains partent pour fuir une situation médiocre ou à la suite d'une faute, la plupart recherchent l'aventure, les voyages, le risque. En s'engageant à la Légion étrangère, ils ne poursuivent aucun but politique ou idéologique. Ils ne pourraient se contenter d'un morne poste de fonctionnaire dans nos compagnies de gardes de fortifications : il leur faut davantage.

Ces hommes se sont aussi distingués au service de la France, dans les deux dernières guerres mondiales, puis en Indochine ou en Afrique. Certains y ont laissé leur vie. Sont-ils moins dignes que leurs ancêtres parce qu'une loi leur interdit de s'enrôler ? Lorsqu'ils rentrent au pays, il leur reste le souvenir de régions qu'ils n'auraient jamais visitées, parfois des désillusions, souvent des blessures, et enfin la comparution devant un tribunal militaire qui, il est vrai, est compréhensif et tient compte de la bonne conduite du soldat.

Une exception au service étranger est toutefois admise pour les hommes qui s'engagent dans la Garde pontificale. Le service assuré à Rome n'est-il pas considéré comme du service militaire ?

Faut-il comprendre que cette troupe n'est que figuration et qu'en cas de troubles graves ou d'attaques dirigées contre le Souverain Pontife, la Garde Suisse ne devrait pas faire usage de ses armes ?

Nous y voyons plutôt une survivance du service étranger, tolérée par le secret espoir que le Saint-Siège sera toujours respecté, et que les événements du tragique 10 août 1792 ne se reproduiront jamais.

CH. LAVANCHY.